

Procès verbal du Conseil d'école n°2 du 13 février 2018

Membres présents :

- M Alain Lang directeur
- M Jean Biehler maire d'Oberhaslach
- Mme Mireille Rodriguez adjointe chargée des écoles
- Mme Muriel Drouet représentant des parents d'élèves
- Mme Sonia Hentzien représentant des parents d'élèves
- Mme Fabienne Lavocat représentant des parents d'élèves
- Mme Sophie Baldensperger représentant des parents d'élèves
- Mme Sophie Michaux représentant des parents d'élèves
- M Patrice Dantzer représentant des parents d'élèves
- Mme Sandrine Schach représentant des parents d'élèves
- Mme Anne Lunati enseignante CP
- Mme Nathalie Da Silva enseignante CE1
- Mme Yolande Iller enseignante CE2
- Mme Julie Smolick enseignante CM1

1/ Approbation du PV du Conseil d'Ecole n°1

La commune va mettre en place un panneau de signalisation au niveau du passage piéton de la rue des écoles.

La rénovation des marquages au sol autour de l'école et la nouvelle voie de sortie entre le parking et la rue des pèlerins sont des projets reportés.

Rappel : Le Conseil des Maîtres a fait le choix d'une distribution semestrielle des livrets scolaires.

Le Procès verbal est approuvé à l'unanimité

2/ Informations sur le repérage et l'accompagnement des enfants précoces.

Les enfants intellectuellement précoces (EIP) présentent souvent un fonctionnement cognitif spécifique, avec des particularités dans les processus d'apprentissage, de compréhension et d'attention. On observe chez ces enfants un décalage entre leur rythme de développement psychomoteur et affectif et leur développement intellectuel (on parle de dyssynchronie) qui demande une prise en compte particulière.

Certains élèves ont par contre simplement des performances scolaires exceptionnelles.

Les adaptations proposées pour ces élèves sont diverses :

- La différenciation pédagogique : adaptation des rythmes de travail, du contenu, de la production demandée, de l'environnement de travail ainsi que des évaluations.
- L'accélération du parcours scolaire est une solution possible mais ne doit pas être envisagée systématiquement car la pression mise sur l'enfant peut être préjudiciable à ses apprentissages. Si le saut de classe est envisagé, cela peut avoir des effets bénéfiques pour l'enfant : la reconnaissance de sa spécificité, une motivation pour le travail ainsi qu'une meilleure réponse à ses attentes d'apprentissages.

Dans tous les cas, une grande vigilance est nécessaire car un enfant peut se trouver en situation d'échec suite à une réponse mal adaptée. Des évaluations de l'adaptation proposée sont nécessaires.

Dans l'école élémentaire 3 enfants actuellement scolarisés ont bénéficié d'un saut de classe d'une année.

3/ Informations sur le repérage et l'accompagnement des élèves en difficulté

Les élèves rencontrant des difficultés ponctuelles concernant des notions d'apprentissages précises bénéficient d'une différenciation pédagogique portant sur la quantité de travail demandée ainsi que sur l'évaluation. Ces élèves bénéficient généralement d'un PPRE (programme personnalisé de réussite éducative) ciblé sur un ou deux objectifs d'apprentissage et limité dans le temps (au maximum une année scolaire). Ces élèves sont généralement accompagnés dans leurs apprentissages par des dispositions mises en place par l'enseignant : reformulations, explications supplémentaires individuelles ou en groupes de besoin, tutorat...

Les élèves rencontrant des difficultés durables bénéficient d'un accompagnement pédagogique particulier :

- Un PPRE est systématiquement rédigé et signé par les parents et l'enfant. Celui-ci cible deux ou trois objectifs à atteindre pour une période donnée (au maximum une année scolaire) ainsi que les actions envisagées.
- Des activités pédagogiques complémentaires lui sont proposées après le temps scolaire et pour des périodes d'environ deux mois. Ces APC sont ciblées sur un objectif et portent sur une notion vue en classe et posant problème ou une notion qui est prévue dans un avenir proche. Ce travail en petits groupes de trois à quatre enfants permet de proposer des situations de jeux, de reprise individuelle de notions.

Un réseau d'aide spécialisé aux élèves en difficulté (RASED) fonctionne sur notre secteur d'enseignement. Celui-ci est composé d'une psychologue scolaire, d'une rééducatrice et d'une enseignante de regroupement d'adaptation. Ce réseau intervient sur demande des parents ou des enseignants d'un enfant. Un bilan psychologique peut être proposé ainsi qu'une prise en charge spécifique.

Certains élèves de CP et de CE1 peuvent également se voir proposer des stages de remise à niveau durant les congés de printemps à raison de 5 demi-journées dans une école du secteur. Ces stages sont animés par des enseignants volontaires qui se basent sur les informations apportées par les enseignants des enfants pour établir leur programme de travail.

Dans l'école élémentaire 7 enfants actuellement scolarisés ont une année de retard par rapport à leur groupe d'âge.

4/ Informations sur les problèmes de harcèlement à l'école

Le harcèlement est un enchaînement d'agissements hostiles et répétés visant à affaiblir psychologiquement 1 personne.

Afin de prévenir de tels problèmes, il existe un certain nombre de leviers :

- l'enseignement moral et civique et l'éducation aux médias. Durant ces séances et à travers des situations fictives, un débat ainsi que la formulation des situations de harcèlement peuvent sensibiliser les élèves à cette problématique. Les élèves de CM1 et CM2 sont initiés à la technique du message clair : Il s'agit pour eux d'apprendre à résoudre des conflits mineurs de manière autonome à travers une verbalisation où l'agressé exprime ses sentiments pour faire comprendre à l'agresseur en quoi il a été source de souffrance afin de faire la paix.
- La qualité de vie à l'école : l'aménagement des espaces collectifs, la surveillance active durant les moments d'accueil et de récréation sont primordiaux. Sur proposition du Conseil des Enfants, les cours de récréation ont été décorées et des jeux sont installés à divers endroits pendant la récréation.
- La justice scolaire doit être connue à travers des règles claires, le règlement intérieur de l'école en est la retranscription. Un Conseil des Enfants siégeant régulièrement agit en révélateur de la vie d'une école. Son écoute de la part des acteurs de l'école est là aussi primordiale.

Dans l'école d'Oberhaslach, aucun cas de harcèlement connu ne nous a été signalé.

Une soirée sur le thème de la santé mentale de l'enfant sera organisée par la communauté de communes. La date sera donnée ultérieurement.

5/ Exercice de sécurité.

Le 5 février, un exercice d'évacuation « incendie » a été effectué. L'évacuation des deux bâtiments et le rassemblement et comptage des enfants a duré 1 minute et 30 secondes.

M le maire informe le Conseil d'Ecole qu'une étude concernant l'installation d'une alarme est en cours. Son coût étant élevé (environ 8 000 €) il veut avoir toutes les garanties d'un bon fonctionnement. Cette installation se fera donc dans les prochains mois.

6/ Sorties prévues.

Le 23 mars, la classe de CM2 se rendra au musée d'art moderne et contemporain pour une visite découverte.

Le 6 avril, la classe de CE1 se rendra à Strasbourg pour un échange avec leurs correspondants de l'école du Neuhof.

Le 18 mai les classes de CP et CE1 iront voir un spectacle en Allemand : Hansel et Gretel.

Le 25 juin les classes de CP, CE1 et CE2 se rendront au parc animalier de St Croix

Le 29 juin, sortie de fin d'année des classes de CM1 et CM2 à l'écomusée d'Ungersheim.

16 juin, fête de fin d'année organisée par « les lutins du Nideck » Rendez-vous à la salle des fêtes dès 15h pour des jeux et à 18h pour une soirée tartes flambées.

7/ La fermeture de classe.

A ce jour, une lettre de M l'Inspecteur d'Académie confirme la réouverture de la 5^{ème} classe à Oberhaslach si les effectifs prévus sont confirmés au mois de juin.

8/ Réparations et travaux prévus.

Une maisonnette « bibliothèque » est commandée aux ouvriers municipaux. Celle-ci sera installée dans le jardin de l'école.

Les bancs de la cour de récréation seront poncés afin que les élèves puissent les décorer.

De nouveaux radiateurs devront être prévus pour la classe de CE2 car les actuels sont vétustes et bruyants.

Le prochain Conseil d'Ecole est prévu le mardi 15 mai à 18h30

Le directeur : Alain Lang